

Québec, le 29 juin 2012

Monsieur Émile Loranger, maire  
Mesdames et Messieurs, membres du conseil  
Monsieur Serge Lapointe, directeur général  
Ville de L'Ancienne-Lorette  
1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Mesdames, Messieurs,

Une plainte a été reçue au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant principalement l'octroi d'un contrat, par la Ville de L'Ancienne-Lorette, à un consortium d'entreprises privées pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un complexe sportif multifonctionnel.

Cette plainte a fait l'objet d'une vérification au terme de laquelle je vous fais part de mes commentaires.

La Ville s'est engagée, dans un protocole d'entente lié à un contrat d'emphytéose, à louer du consortium pendant trente ans un minimum de 2 400 heures de glace annuellement au coût de 263,21 \$ l'heure. Or, selon ce qu'on m'indique, pour lier la Ville, la convention par laquelle cette dernière a engagé son crédit auprès du consortium aurait dû, compte tenu que l'engagement est d'une période excédent cinq ans, recevoir, au préalable, l'autorisation du ministre conformément à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes.

Veuillez noter que seul un tribunal peut toutefois statuer sur la légalité de cette convention. Il appartient donc à la Ville d'informer le Ministère des suites qu'elle entend donner à cette situation.

...2

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de la lire à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique de la manière prévue pour la publication des avis publics. De plus, je vous indique que conformément à l'article 14.1 de cette loi, la présente lettre sera publiée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle-et-ethique/rapports-de-verification-et-plaintes/plaintes/>.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

*Original signé*

Sylvain Boucher